



S'installer et transmettre en agriculture

**BOÎTE A OUTILS DES FORMATIONS EN HAUTS-DE-FRANCE
POUR OBTENIR LA CAPACITE PROFESSIONNELLE AGRICOLE**

**Quel diplôme agricole pour réussir
votre projet d'installation ?**



hautsdefrance-pait.fr



[pait.hautsdefrance](https://www.facebook.com/pait.hautsdefrance)

CHIFFRES CLÉS DES INSTALLATIONS EN HAUTS-DE-FRANCE

SUR 10 ANNÉES*

2 800 AIDES
A L'INSTALLATION
OBTENUES

89% DES INSTALLATIONS AIDEES
ONT UN DIPLOME AGRICOLE
DE NIVEAU IV MINIMUM

234 AIDES NATIONALES
OBTENUES EN MOYENNE
CHAQUE ANNEE

46 AIDES REGIONALES
OBTENUES EN MOYENNE
CHAQUE ANNEE

**Source : Observatoire Hauts-de-France des installations aidées en agriculture consultable sur hautsdefrance-pait.fr*

Réalisation :
Service Communication des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France
CFaure 2022 - Crédits photo : Chambres d'agriculture des Hauts-de-France

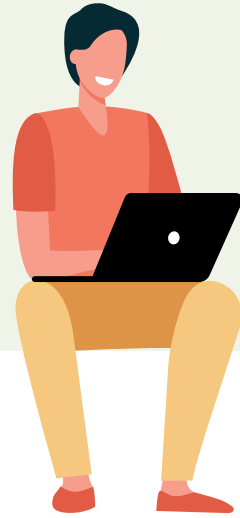
La découverte du métier, l'acquisition de compétences, d'expériences et surtout l'obtention de la Capacité Professionnelle Agricole (CPA) sont des étapes clés à réaliser en amont de vos démarches à l'installation. Ce guide expose l'ensemble des diplômes de niveau IV et V délivrant la CPA dans les établissements d'enseignement et de formation des Hauts-de-France. Ils sont reconnus par l'arrêté 18 février 2022 pour l'application de l'article D.343-4 du code rural et de la pêche maritime.

D'autres diplômes de niveau VI délivrent également la CPA. Ceux-ci ne sont pas développés dans ce guide mais consultable dans l'arrêté.

L'arbre de décision page 10 permettra de vous aider à sélectionner la formation correspondante à votre projet d'installation, suivant vos envies et disponibilités personnelles.



arrêté préfectoral



Sommaire

PARTIE 1 : OBTENIR LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE AGRICOLE : pourquoi et comment ?	PAGE 4
PARTIE 2 : LES DIPLÔMES AGRICOLES PAR FILIÈRE	
FILIERE AGRICOLE GENERALE.....	PAGE 11
FILIÈRES BOVINE, PORCINE ET OVINE	PAGE 16
FILIÈRES CAPRINE, VOLAILLE.....	PAGE 17
FILIÈRE ÉQUINE.....	PAGE 18
FILIÈRES CANINE, FÉLINE ET AQUACOLE.....	PAGE 20
FILIÈRES GRANDES CULTURES.....	PAGE 21
FILIÈRES MARAÎCHAGE, HORTICULTURE.....	PAGE 24
FILIÈRES VITICULTURE	PAGE 25
FILIÈRES PAYSAGE, FORÊT ET EAU.....	PAGE 26

Ayez le bon réflexe !

Si votre projet inclut une activité agricole, le Point Accueil Installation Transmission de votre département est votre premier interlocuteur. Porte d'entrée pour tous les porteurs de projet en agriculture, détenteur d'un diplôme agricole ou non, demandeurs ou non des aides à l'installation, c'est un lieu ressource. Les conseillers vous accueillent, informent et orientent vers les structures partenaires, en toute confidentialité.



Structurez votre projet d'installation en agriculture et valorisez-le avec le guide pratique du porteur de projet. Il sera votre outil pédagogique et de suivi pour vous aider, étape par étape dans la création ou la reprise d'une activité agricole.



Guide pratique du porteur de projet

Partie 1 : obtenir la capacité professionnelle agricole : pourquoi et comment ?

Qu'est-ce que la capacité professionnelle agricole ?

C'est avoir un diplôme agricole de niveau IV minimum (Bac) et avoir réalisé un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Ce dernier est une des étapes du dispositif à l'installation pour bénéficier d'un accompagnement et des aides à l'installation.



Le dispositif pour devenir agriculteur

Pourquoi obtenir la capacité professionnelle agricole avant installation ?

QUELQUE SOIT VOTRE ÂGE

Pour affiner votre projet d'installation : durant votre formation, entouré d'experts, d'agriculteurs, de formateurs... vous avez l'opportunité d'affiner votre projet pour vous installer sereinement par la suite.

Pour se créer un réseau et développer votre ouverture d'esprit : inter-réagir avec d'autres lors de votre formation permet de découvrir d'autres systèmes d'exploitation et d'autres projets. Vous faites alors partie d'un réseau, sur lequel vous pourrez vous appuyer.

Pour avoir plus de crédibilité face aux institutions et partenaires de l'installation : obtenir un diplôme, des connaissances et une certaine expérience du métier crédibilise votre projet d'installation devant les financeurs, les partenaires, votre futur réseau, les agriculteurs... Il vous permet de développer des compétences primordiales pour gérer l'entreprise agricole.

Pour faciliter l'acceptation de l'autorisation de cession de bail par le propriétaire foncier : dans le cadre de la transmission d'une exploitation en famille, vous bénéficiez de l'autorisation de cession de bail pour le foncier. Celle-ci est à signer par le propriétaire. Ce dernier peut cependant s'y opposer sous certaines conditions : ne pas avoir la Capacité Professionnelle Agricole en est une.

Pour simplifier votre demande d'autorisation d'exploiter auprès de la DDT/M : selon la situation, votre projet d'installation est soumis ou non aux contrôles des structures (autorisation ou déclaration d'exploiter). Sans diplôme agricole ou expérience professionnelle de 5 ans minimum en exploitation agricole, vous êtes automatiquement tenu au régime d'autorisation et par conséquent soumis à un délai de publication et un passage en commission.

Si vous avez moins de 40 ans

Pour obtenir la bonification des aides PAC liées à l'installation : si vous êtes nouvel installé avec un diplôme agricole ou une expérience professionnelle agricole, vous pouvez obtenir une aide complémentaire lors de votre déclaration PAC. Celle-ci est valable durant les 5 premières années d'installation.

Pour bénéficier des aides nationales à l'installation (DJA). L'une des conditions essentielles pour obtenir les aides nationales à l'installation est la Capacité Professionnelle Agricole.



Zoom sur...

les formations courtes obligatoires pour réussir votre projet

Selon votre projet d'installation, des formations courtes et certifiantes sont obligatoires. Comme par exemple la formation hygiène alimentaire si votre projet comporte de la restauration, ou la formation certiphyto pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Comment obtenir la capacité professionnelle agricole ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour obtenir la capacité professionnelle agricole en Hauts-de-France :

- **La formation initiale scolaire** : la formation scolaire, ou initiale, désigne celle suivie en lycée dans un cadre scolaire. L'élève a un statut d'étudiant et suit une scolarité classique, avec des stages non rémunérés. Il bénéficie des vacances scolaires et dispose davantage de temps pour préparer son examen.

- **La formation initiale par apprentissage** : l'apprentissage permet aux jeunes de s'initier à leur métier en alternant formation pratique en entreprise et formation générale et technique au sein d'une unité de formation. L'inscription en alternance nécessite de conclure un contrat d'apprentissage (type contrat de travail) avec une entreprise. L'apprenti a alors un statut de salarié et reçoit une rémunération.

- **La formation professionnelle** : également appelé formation continue, elle permet d'acquérir de nouvelles compétences durant sa vie active pour le retour ou le maintien dans l'emploi et pour sécuriser son parcours professionnel. De manière

générale, elle s'adresse plutôt aux adultes qui ont quitté le système scolaire ou universitaire et qui souhaitent suivre une formation.

- **Le passage de l'examen comme candidat isolé** : l'inscription au passage de l'examen est possible pour les bacs technologiques, bacs professionnels et BTS agricoles, pour toute personne ayant déjà suivi ou non la formation correspondante. Pour cela, il ne faut pas être scolarisé dans un établissement sous contrat avec le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et réaliser les démarches en ligne sur le site Arpent, dans les délais impartis.



- **La demande de dérogation** : est possible pour tout porteur de projet ayant un diplôme de niv IV ou supérieur ne figurant pas dans l'arrêté du 18 février 2022 mais qui procure les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'agriculteur. Dans ce cas, la demande doit être envoyée à la DRAAF et comporter les documents mentionnés dans l'article 2 du même arrêté cité précédemment.

- **La Validation des Acquis de l'Expérience**



Zoom sur...

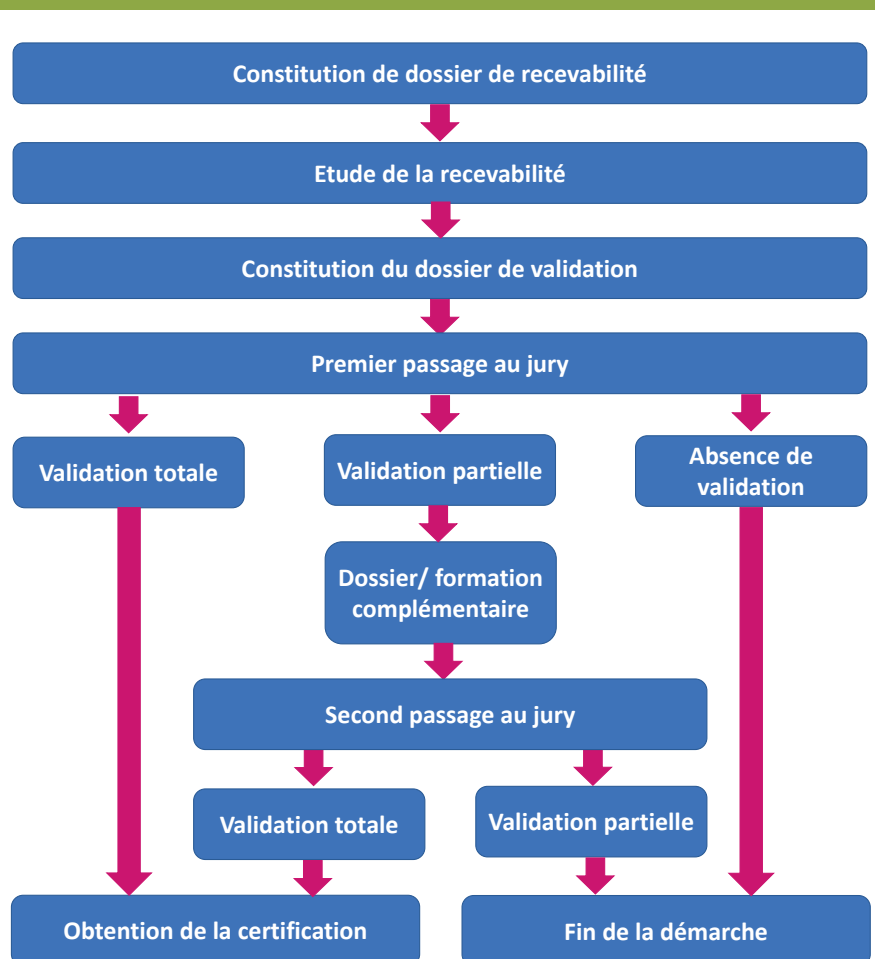
La VAE en Hauts-de-France

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir un diplôme correspondant à son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années sont ainsi valorisées au même titre que si vous les aviez acquises par une formation équivalente. Elle s'adresse à toute personne qui souhaite faire reconnaître ses acquis professionnels par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

Le candidat peut être aidé dans la constitution du dossier de recevabilité par son accompagnateur VAE de proximité.

Retrouvez toutes les coordonnées en page 31 de ce guide.

Télécharger votre dossier de recevabilité.



Comment financer votre formation professionnelle ?

En Hauts-de-France, plusieurs dispositifs existent pour vous aider à réaliser votre formation professionnelle :

- **Le Compte Personnel de Formation (CPF)** : permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Toutes les formations ne sont pas finançables par le CPF, celles-ci doivent être certifiantes. La liste complète des formations éligibles est disponible sur le site internet du CPF.
- **Le chèque Pass Formation (CHPF)** : la région accompagne, en abondement du CPF, les projets individuels de formation, les demandeurs d'emploi, salariés à temps partiel inférieur à 24 heures/semaine, licenciés économiques... Le CHPF est à demander sur le site du Compte Personnel de Formation.
- **Le Programme Régional de Formation (PRF)** : financé par la région, il propose des parcours de formations individualisés aux demandeurs d'emplois et dispensés par les établissements de formations.
- **Vos fonds propres** : selon vos ressources, vous avez la possibilité de financer tout ou partie de vos formations diplômantes avec vos fonds propres.
- **Votre employeur** : si vous êtes salarié et avez un projet de formation professionnelle au sein de l'entreprise, l'employeur peut vous aider à financer votre formation.



Zoom sur...

le projet de transition professionnelle

Depuis 2019, le Projet de Transition Professionnelle (PTP) remplace le CIF (Congé Individuel de Formation). Le projet de transition professionnelle est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation, permettant aux salariés souhaitant changer de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet. Dans ce cadre, le salarié peut bénéficier d'un droit à congé et d'un maintien de sa rémunération pendant la durée de l'action de formation. Cette formation peut être réalisée sur ou en dehors du temps de travail. Pour cela, le bénéficiaire doit être en CDI ou CDD avec une ancienneté d'au moins 24 mois consécutifs ou titulaire d'un contrat de travail avec une entreprise de travail temporaire avec une ancienneté de 1600 heures.

Le réseau Transitions Pro est l'opérateur privilégié de ce dispositif : il accompagne les salariés dans le montage du dossier mais aussi, une fois le financement validé, tout au long de la formation.



Où réaliser votre formation en Hauts-de-France ?

UFA : Unité de Formation d'Apprentis

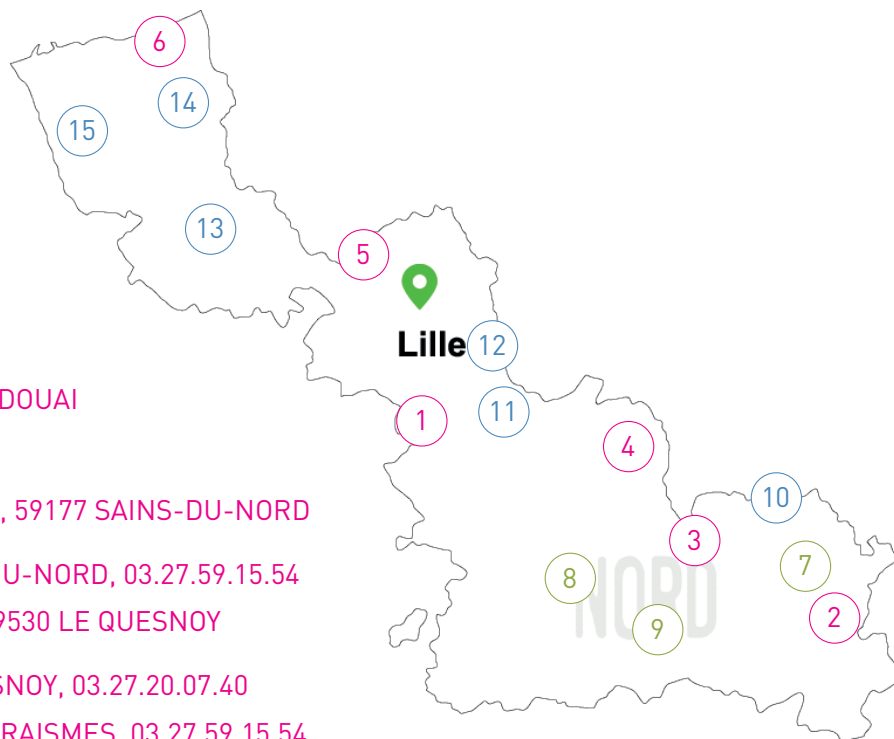
CFAAH : Centre de Formation d'Apprentis Agricole et Horticole

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

MFR : Maison Familiale et Rurale

IET : Institut d'Enseignement Technologique

LPA : Lycée Professionnel Horticole



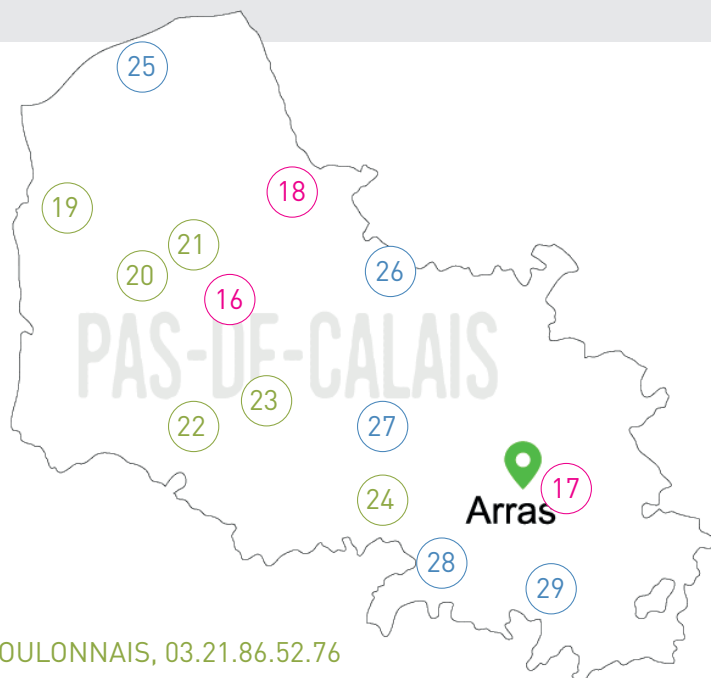
NORD

- 1) **Lycée Biotech**, campus Wagnonville, 59500 DOUAI
03.27.99.75.55
UFA/CFPPA, 59500 DOUAI, 03.27.99.75.68
- 2) **Lycée Charles Naveau**, campus Wagnonville, 59177 SAINS-DU-NORD
03.27.59.15.54
UFA/CFPPA de Wagnonville, 59177 SAINS-DU-NORD, 03.27.59.15.54
- 3) **Lycée des 3 chênes**, campus Wagnonville, 59530 LE QUESNOY
03.27.20.07.40
UFA/CFPPA de Wagnonville, 59530 LE QUESNOY, 03.27.20.07.40
- 4) **Lycée horticole**, campus Wagnonville 59192 RAISMES, 03.27.59.15.54
LPA, 59192 RAISMES, 03.27.36.75.45
- 5) **Lycée horticole**, 59160 LOMME, 03.20.17.03.90
UFA/CFPPA des Flandres, 59160 LOMME, 03.20.17.03.90
- 6) **Lycée professionnelle agricole**, 59140 DUNKERQUE, 03.28.58.80.30
UFA/CFPPA des Flandres, 59140 DUNKERQUE, 03.28.58.80.30
- 7) **MFR d'Avesnes-sur-Helpe**, 59440 AVESNES-SUR-HELPE, 03.27.61.42.22
- 8) **MFR d'Haussy**, 59294 HAUSSY, 03.27.37.35.04
- 9) **MFR de Le Cateau**, 59360 LE CATEAU, 03.27.84.30.13
- 10) **Lycée agricole de Bavay**, 59570 BAVAY, 03.27.63.11.11
UFA de Bavay, 59570 BAVAY, 03.27.63.04.56
- 11) **Institut d'Anchin**, 59146 PECQUENCOURT, 03.27.86.42.54
UFA de Pecquencourt, 59146 PECQUENCOURT, 03.27.86.42.54
- 12) **Institut de Genech**, 59242 GENECH, 03.20.84.57.08
UFA de Lesquin, 59810 LESQUIN, 03.20.62.29.99
- 13) **Institut d'Hazebrouck**, 59190 HAZEBROUCK, 03.27.42.93.73
UFA d'Hazebrouck, 59190 HAZEBROUCK, 03.28.50.93.70
- 14) **IET Hoyville**, 59492 HOYMILLE, 03.28.68.67.75
- 15) **Lycée Charles Brasseur**, 59630 BOURBOURG, 03.28.22.03.31
UFA de Bourbourg, 59630 BOURBOURG, 03.28.62.38.78

- **Etablissements publics et chambre d'agriculture**
- **Maisons Familiales Rurales (privées)**
- **Etablissements du CNEAP (privés)**

PAS-DE-CALAIS

- 16) **Lycée du campus agro-environnemental de Radinghem**,
62310 RADINGHEM, 03.21.41.00.41
UFA/CFPPA, 62310 RADINGHEM, 03.21.41.01.22
- 17) **Lycée du campus agro-environnemental d'Arras**,
62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES, 03.21.60.73.00
UFA/CFPPA, Tilloy-les-Mofflaines, 03.21.60.73.17
- 18) **UFA/CFPPA du Doulac**, 62500 SAINT OMER, 03.21.11.54.70

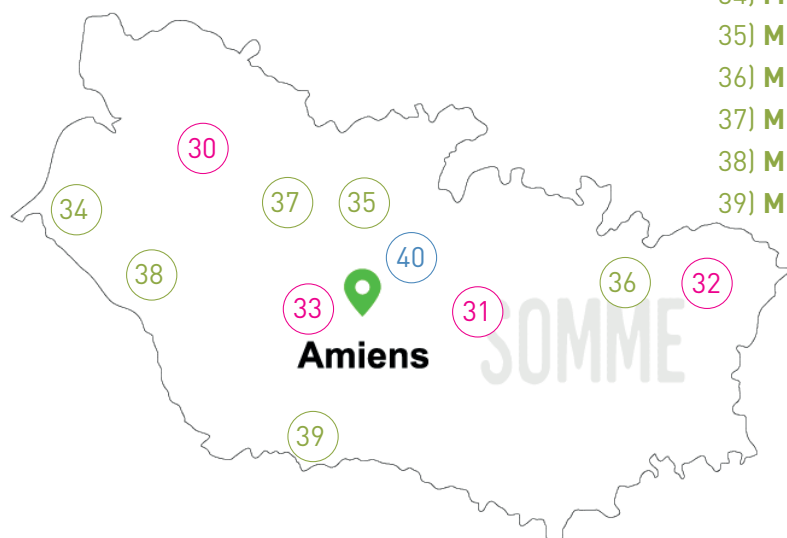


- 19) **MFR de Samer**, 62830 SAMER, 03.21.33.53.29
- 20) **MFR d'Hucqueliers**, 62650 HUCQUELIERS, 03.21.90.51.21
- 21) **MFR de Campagne-les-Boulonnais**, 62650 CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS, 03.21.86.52.76
- 22) **MFR de Marconne**, 62140 MARCONNE, 03.21.06.50.57
- 23) **MFR de Rollancourt**, 62770 ROLLANCOURT, 03.21.04.81.06
- 24) **MFR de Berlencourt**, 62810 BERLENCOURT-LE-CAUROY, 03.21.48.41.17

- 25) **Lycée de Coulogne**, 62137 COULOGNE, 03.21.46.14.60
- 26) **Lycée Sainte-Marie**, 62120 AIRE-SUR-LA-LYS, 03.21.39.01.63
- 27) **Lycée de Savy-Berlette**, 62690 SAVY-BERLETTE, 03.21.59.24.29
UFA de Savy-Berlette, 62690 SAVY-BERLETTE, 03.21.59.24.50
- 29) **Institut Saint Eloi**, 62450 BAPAUME, 03.21.07.14.20
UFA de Bapaume, 62450 BAPAUME, 03.21.07.14.20

SOMME

- 30) **Lycée agricole de la Baie de Somme**, 80100 ABBEVILLE, 03.22.20.77.66
UFA/CFPPA de la Baie de Somme, 80100 ABBEVILLE, 03.22.20.77.65
- 31) **Lycée agricole de la Haute-Somme**, 80800 RIBEMONT SUR ANCRE, 03.22.40.30.93
UFA/CFPPA de la Haute-Somme, 80800 RIBEMONT SUR ANCRE, 03.22.40.30.93
- 32) **Lycée agricole de la Haute-Somme**, 80200 PERONNE, 03.22.84.73.20
UFA/CFPPA de la Haute-Somme, 80200 PERONNE, 03.22.84.01.77
- 33) **Lycée agricole Amiens Le Paraquet**, 80440 COTTENCHY, 03.22.35.30.00
UFA/CFPPA Le Paraquet, 80440 COTTENCHY, 03.22.35.30.20



- 34) **MFR d'Yzengremer**, 80520 YZENGREMER, 03.22.30.01.14
- 35) **MFR de Villers Bocage**, 80260 VILLERS BOCAGE, 03.22.97.70.04
- 36) **MFR D'Eclusier-Vaux**, 80340 ECLUSIER-VAUX, 03.22.76.53.28
- 37) **MFR de Flixecourt**, 80420 FLIXECOURT, 03.22.51.64.57
- 38) **MFR Oisemont**, 80140 OISEMONT, 03.22.25.12.50
- 39) **MFR de Conty**, 80160 CONTY, 03.22.41.23.09

- 40) **Lycée Sainte Colette**, 80800 CORBIE, 03.22.96.36.36

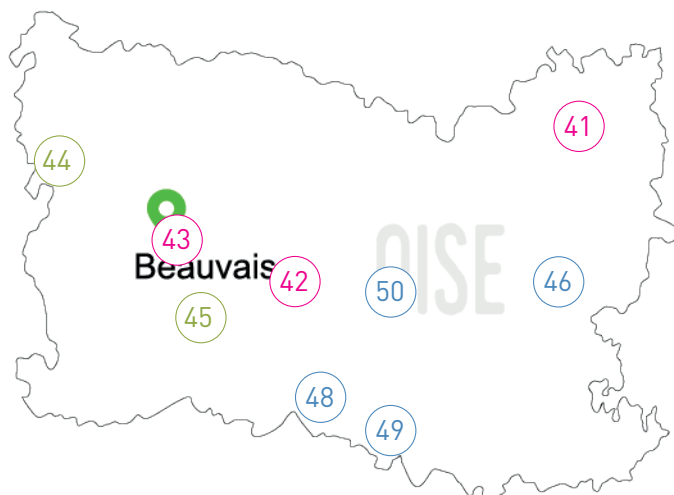
- Etablissements publics et chambre d'agriculture
- Maisons Familiales Rurales (privées)
- Etablissements du CNEAP (privés)

OISE

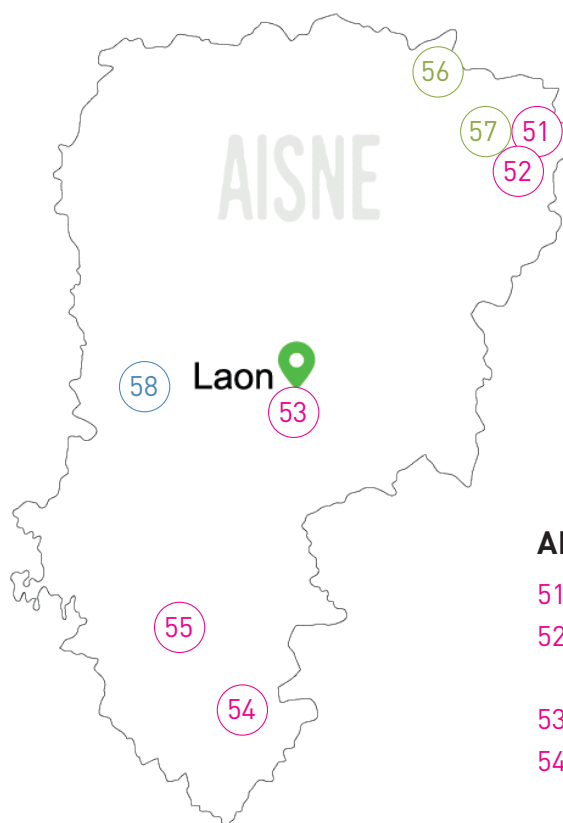
- 41) **Lycée horticole de Ribécourt**, 60170 RIBECOURT, 03.44.75.77.20
UFA de Ribécourt, 60170 RIBECOURT, 03.44.75.77.22
- 42) **Lycée agricole d'Airion**, 60600 AIRION, 03.44.50.84.40
CFAA public des Hauts-de-France, 60600 AIRION, 03.44.50.84.56
- 43) **UFA de l'Oise**, 60000 BEAUVAIS, 03.44.05.66.78

- 44) **MFR de Songeons**, 60380 SONGONS, 03.44.82.30.03
- 45) **MFR de Saint-Sulpice**, 60430 SAINT-SULPICE, 03.44.81.11.22

- 46) **Institut Charles Quentin**, 60350 PIERREFONDS, 03.44.4280.40
UFA de Pierrefonds, 60350 PIERREFONDS, 03.44.4280.40
- 48) **Ecole des courses Hippiques de Gouvieux**, 60282 GOUVIEUX, 03.44.57.07.02
UFA de Gouvieux, 60282 GOUVIEUX, 03.44.57.07.02
- 49) **Ecole des Courses Hippiques de Chantilly**, 60635 CHANTILLY, 03.44.62.41.60
- 50) **Lycée St Joseph de Cluny**, 60190 ESTREES SAINT DENIS, 03.44.41.95.90



- Etablissements publics et chambre d'agriculture
- Maisons Familiales Rurales (privées)
- Etablissements du CNEAP (privés)



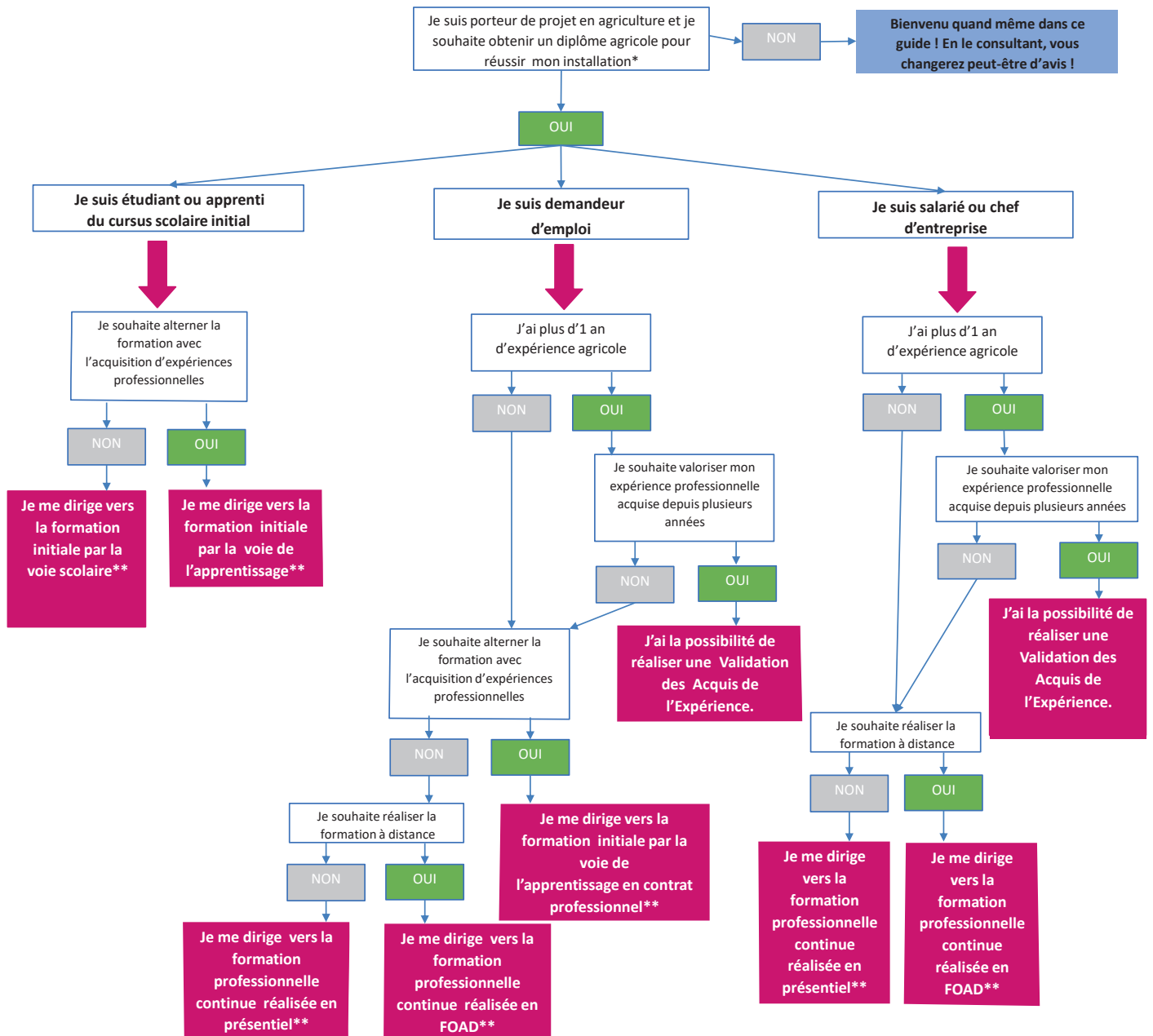
AISNE

- 51) **UFA/CFPPA de la Thiérache**, 02140 VERVINS, 03.23.91.31.50
- 52) **Lycée agricole de la Thiérache**, 02140 FONTAINE-LES-VERVINS
03.23.91.34.00 / 03.23.38.87.87
- 53) **UFA de la Chambre d'agriculture**, 02000 LAON, 03.23.23.78.00
- 54) **Lycée agricole et viticole**, 02650 CREZANCY, 03.23.71.50.70
UFA du sud de l'Aisne, 02650 CREZANCY, 03.23.69.15.47
- 55) **CFPPA**, 02400 VERDILLY, 03 23 69 15 47

- 56) **MFR de la Capelle**, 02260 LA CAPELLE, 03.23.97.21.33
- 57) **MFR de Clairfontaine**, 02260 CLAIRFONTAINE, 03.23.97.27.30

- 58) **Lycée Robert Schuman**, 02300 CHAUNY, 03.23.39.17.17

Quel type de formation choisir selon mon statut social actuel ?



Maintenant que j'ai identifié mon statut et mes possibilités de formation, je me réfère à la partie II du guide (page 11) pour trouver le diplôme qui m'intéresse.

*Si je ne souhaite pas retourner en formation, j'ai la possibilité pour certains diplômes de l'obtenir en candidature libre.

**Si j'ai déjà un diplôme de niveau IV ou même plus, j'ai la possibilité d'accéder aux formations agricoles de niveau V.

Partie 2 : les diplômes agricoles par filière

Formation agricole générale

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU IV

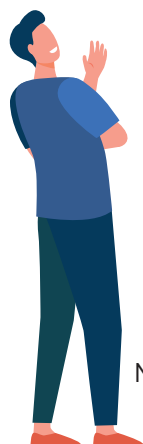
• **Le Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA)*** est une voie parfaitement adaptée à l'installation en exploitation agricole en 2 ou 3 ans. Il permet la maîtrise des cycles biologiques, la gestion d'exploitation et l'apprentissage des matières généralistes. Polyvalent, il oriente naturellement vers la vie active, en tant que salarié ou responsable d'exploitation.

* D'autres formations pour obtenir le Bac pro CGEA sont visibles dans les pages 16, 18, 21 avec des spécialités en élevage, grandes cultures, viticulture, élevage canin et félin...



Type de formation	Département	Etablissement	Formation Ouverte et A Distance (FOAD)	Formation éligible au CPF
Initiale	Aisne	Lycée agricole et viticole de Crézancy	Non	NC
Initiale		UFA/CFPPA de la Thiérache	Non	Non
Initiale	Nord	MFR d'Haussy	Non	NC
Initiale		MFR de le Cateau	Non	NC
Initiale		Institut d'Hazebrouck	Non	NC
Initiale		Institut de Genech	Non	NC
Initiale	Oise	Lycée agricole d'Airion	Non	NC
Initiale		MFR de St Sulpice	Non	Non
Initiale		MFR de Songeons	Non	Non
Initiale	Pas de Calais	Lycée du campus agro-environnemental de Radinghem	Non	Oui
Apprentissage		UFA/CFPPA de Tilloy-les-Mofflaines	Non	Oui
Initiale		Lycée Sainte-Marie	Non	Non
Apprentissage		Institut Saint-Eloi	Non	Oui
Initiale Apprentissage		MFR de Rollancourt	Non	Non
Initiale		MFR de Samer	Non	Non
Initiale	Somme	Lycée agricole Amiens Le Paraclat	Non	Non
Apprentissage		UFA/CFPPA Le Paraclat	Non	Oui
Apprentissage Initiale		Lycée Sainte-Colette	Non	Non
Initiale Professionnelle		MFR de Flixecourt	Non	Non
Initiale		MFR de Villers Bocage	Non	Non

NC : donnée Non Communiquée





• **Le Bac Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV)** est destinée aux lycéens souhaitant exercer dans les métiers de l'aménagement d'espaces naturels, de la production agricole et agro-alimentaire. Réalisé en 3 ans, ce diplôme permet d'acquérir des compétences techniques et technologiques.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Aisne	Lycée Robert Schuman	Non	NC
Initiale		Lycée agricole de la Thiérache	Non	Non
Initiale	Nord	Douai Biotech	Non	Non
Initiale		Institut de Genech	Non	NC
Initiale		Institut d'Anchin	Non	Non
initiale		Institut d'Hazebrouck	Non	NC
Initiale		IET Hoyville	Non	NC
Initiale	Oise	Lycée agricole d'Airion	Non	Non
Initiale		Institut Charles Quentin	Non	NC
Initiale	Pas de Calais	Lycée du campus agro-environnemental de Radinghem	Non	Oui
Initiale		Lycée du campus agro-environnemental d'Arras	Non	Oui
Initiale		Institut Saint-Eloi	Non	Oui
Initiale		Lycée de Coulogne	Non	Non
Initiale		Lycée Sainte-Marie	Non	Non
Initiale		MFR de Rollancourt	Non	Non
Initiale	Somme	Lycée agricole d'Amiens Le Paraclet	Non	Non
Initiale		Lycée Sainte Colette	Non	NC

NC : donnée Non Communiquée



• **Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA)*.** Cette formation polyvalente, permet une bonne insertion professionnelle dans les exploitations et prépare à l'installation. D'une durée de 12 à 18 mois, Il permet la maîtrise des cycles biologiques, la gestion d'exploitation et l'apprentissage des matières généralistes.

* *D'autres formations pour obtenir le BPREA sont visibles dans les pages suivantes avec des spécialités en élevage, grandes cultures, viticulture, maraîchage...*

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage Professionnelle	Aisne	UFA de la Thiérache	Non Oui	Non Oui
Apprentissage Professionnelle	Nord	CFAA du Nord, site de Le Quesnoy	Non Oui	Non Oui
Apprentissage		Institut d'Hazebrouck	Non	NC
Professionnelle		UFA de Lesquin	Oui	Oui
Apprentissage Professionnelle	Oise	CFAA public des Hauts-de-France, Airion	Non Oui	Non
Professionnelle	Pas de Calais	Lycée agricole de Radinghem	Oui	Oui
Apprentissage		UFA/CFPPA de Radinghem	Non	Oui
Professionnelle		Lycée du campus agro-environnemental d'Arras	Oui	Oui
Professionnelle Apprentissage		UFA/CFPPA de Saint Omer	Oui	Oui
Professionnelle		Lycée de Savy-Berlette	Oui	Oui
Professionnelle Apprentissage		UFA/CFPPA Le Paraclet	Oui	Oui
Apprentissage		UFA de la Baie de Somme	Non	Non

NC : donnée Non Communiquée



DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU V

Les Brevets de Technicien Supérieur (BTS) présentés ci-dessous se déroulent sur une période de 2 ans maximum.

- **Le Brevet de Technicien Supérieur Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (ACSE)** est généraliste et polyvalent. Il aborde tous les aspects (techniques, économiques et financiers) et prépare à la gestion d'une entreprise agricole.



Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Aisne	Lycée Robert Schuman	Non	Non
Apprentissage	Nord	UFA/CFPPA de Sains-du-Nord	Non	Non
Initiale		Institut de Genech	Non	Non
Initiale		Institut d'Hazebrouck	Non	NC
Apprentissage		UFA de Lesquin	Non	Non
Apprentissage	Pas de Calais	UFA/CFPPA de Radinghem	Non	Oui
Initiale		Lycée du campus agro-environnemental d'Arras	Non	Oui
Initiale Apprentissage		Institut Saint-Eloi	Non	Oui
Initiale Apprentissage		MFR de Rollancourt	Non	Non
Apprentissage	Somme	UFA/CFPPA Le Paraclet	Non	Non
Professionnelle Initiale		MFR de Flixecourt	Non	Non

- **Le Brevet de Technicien Supérieur Développement, Animation des Territoires Ruraux (DATR)** forme des professionnels polyvalents qui interviennent dans la conception, la mise en œuvre, l'animation et la gestion de projets de service en territoire rural.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Aisne	MFR de la Capelle	Non	Non
Initiale	Pas de Calais	Lycée Sainte-Marie	Non	Non
Initiale	Somme	Lycée agricole de la Haute-Somme, Péronne	Non	Non

- **Le Brevet de Technicien Supérieur Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques* (Anabiotec)** permet une insertion rapide dans la vie active en tant que technicien de laboratoire de biologie, d'analyses médicales, de contrôle de fabrication ou de recherche.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Nord	Douai biotech	Non	NC
Apprentissage Initiale	Somme	Lycée Sainte-Colette	Non	Non
Initiale		Lycée agricole Amiens Le Paraclet	Non	NC

NC : donnée Non Communiquée



• **Le Brevet de Technicien Supérieur Technico-Commercial (TC)** forme au métier de la vente : il exerce une activité commerciale en amont et en aval de filière agricole, selon le domaine de spécialisation du diplôme.

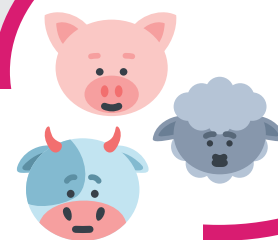
Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Aisne	UFA du Sud de l'Aisne	Non	NC
Apprentissage		UFA de la Thierache	Non	Non
Initiale	Nord	Lycée horticole de Lomme	Non	Non
Apprentissage		UFA/CFPPA de de Lomme	Non	Non
Initiale Apprentissage Professionnelle		UFA de Pecquencourt	Non	Oui
Apprentissage Professionnelle		UFA de Lesquin	Non	NC
Apprentissage		UFA/CFPPA de Le Quesnoy	Non	Non
Apprentissage		IET de Hoyville	Non	NC
Initiale	Pas de Calais	Lycée Sainte-Marie	Non	Non
Apprentissage		MFR de Berlencourt	Non	NC
Initiale	Somme	Lycée agricole Amiens Le Paraclet	Non	NC
Apprentissage	Oise	Lycée Saint Joseph de Cluny	NC	NC



• **Le Brevet de Technicien Supérieur Sciences et Technologies des Aliments* (STA)** forme des spécialistes de la production et du contrôle qualité des matières premières de l'industrie agroalimentaire.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Nord	Douai biotech	Non	NC
Apprentissage		UFA/CFPPA de Douai	Non	NC
Initiale	Somme	Lycée Sainte-Colette	Non	NC

*Les BTS Anabiotec et STA sont inscrits dans l'annexe de l'arrêté du 18 février 2022 fixant la liste des diplômes permettant de satisfaire à la capacité professionnelle agricole sous conditions.



Filières bovine, porcine et ovine

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU IV

• **Le Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA)*** est une voie parfaitement adaptée à l'installation en exploitation agricole en 2 ou 3 ans. Il permet la maîtrise des cycles des productions bovine, ovine et/ou porcine, la gestion d'exploitation et l'apprentissage des matières généralistes. Polyvalent, il oriente naturellement vers la vie active, en tant que salarié ou responsable d'exploitation.

* *D'autres formations pour obtenir le Bac pro CGEA sont visibles dans les pages suivantes avec des spécialités en grandes cultures, viticulture, élevage canin et félin ou plus général.*

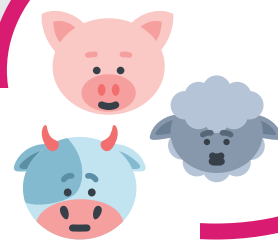
Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Nord	UFA/CFPPA de Sains du Nord	Non	Non
Initiale		MFR de le Cateau	Non	NC
Initiale		Institut de Genech	Non	NC
Initiale Apprentissage	Oise	MFR de Songeons	Non	Non
Initiale Apprentissage		MFR de Saint-Sulpice	Non	Non
Initiale Apprentissage	Pas de Calais	MFR de Campagne-les-Bouloonnais	Non	Oui
Apprentissage		UFA/CFPPA de Radinghem	Non	Oui

• **Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole* (BPREA)** est une formation polyvalente qui permet une bonne insertion professionnelle dans les exploitations et prépare à l'installation. D'une durée de 12 à 18 mois, le BPREA permet la maîtrise des cycles des productions bovine, ovine et/ou porcine, la gestion d'exploitation et l'apprentissage des matières généralistes.

* *D'autres formations pour obtenir le BPREA sont visibles dans les pages suivantes avec des spécialités en grandes cultures, viticulture, maraîchage ou plus général.*

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Professionnelle	Nord	UFA de Lesquin	Oui	Non
Professionnelle	Pas de Calais	UFA/CFPPA de Tilloy-lès-Mofflaines	Oui	Oui

NC : donnée Non Communiquée



- **La certification Technicien Agricole (ancienne CCTAR)** d'une durée de 1 an, a pour objectif de préparer des professionnels capables de participer au management de l'entreprise agricole, en s'appropriant les données techniques, juridiques, comptables et financières, de formuler des diagnostics et des pistes de réflexions.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage Professionnelle	Pas de Calais	MFR de Samer	Non Oui	Non Oui

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU V

- **Le Brevet de Technicien Supérieur Productions animales (PA)** est une formation supérieure qui sur deux ans qui permet de devenir éleveurs ou spécialiste de l'élevage.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Aisne	Lycée agricole de la Thiérache	Non	NC
Initiale	Nord	Institut de Genech	Non	Non
Apprentissage		MFR de Le Cateau	Non	NC
Apprentissage	Pas de Calais	UFA/CFPPA de Radinghem	Non	Oui

Filières caprine, volaille



Zoom sur...

Comment se former si la formation dans la production souhaitée est inexistante en région ?

Pour des productions spécifiques, comme pour les filières caprine et volaille, l'offre de formation en Hauts-de-France est inexistante. Si vous souhaitez tout de même vous former spécifiquement dans ces cycles biologiques, vous avez deux possibilités avant de trouver une formation dans une autre région :

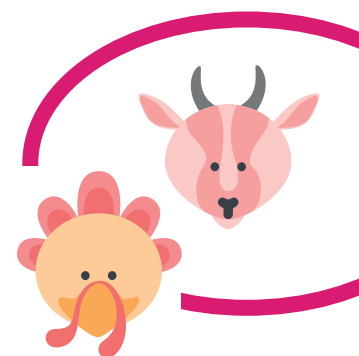
- choisir une formation et un établissement acceptant la réalisation des modules généraux au sein de l'établissement puis

poursuivre les modules spécifiques dans une autre région

- choisir une formation générale et réaliser les périodes d'immersion professionnelle dans la filière dont vous souhaitez vous spécialiser.

Pour les filières caprine et volaille, de nombreux établissements hors de la région proposent des formations, voici un premier contact pour vous aider :

EPLEFPA Olivier de Serres
(Ardèche) : 04.75.36.71.80
cfppa.aubenas@educagri.fr





Filière équine

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU IV

• **Le Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole* (CGEA)** est une voie parfaitement adaptée à l'installation en exploitation agricole en 2 ou 3 ans. Il permet la maîtrise du cycle de production équine, la gestion d'exploitation et l'apprentissage des matières généralistes. Polyvalent, il oriente naturellement vers la vie active, en tant que salarié ou responsable d'exploitation.

* D'autres formations pour obtenir le Bac pro CGEA sont visibles dans les pages suivantes avec des spécialités en grandes cultures, viticulture, élevage canin et félin ou plus général.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Nord	MFR de le Cateau	Non	NC
Initiale		Institut de Genech	Non	NC
Initiale Apprentissage	Oise	MFR de Songeons	Non	Non
Initiale Apprentissage		MFR de Saint-Sulpice	Non	Non
Initiale Apprentissage	Pas de Calais	MFR de Campagne-les-Bouloonnais	Non	Oui
Initiale Apprentissage		MFR de Samer	Non	Non

• **Le Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH)** forme aux responsabilités d'entreprise dans le secteur des courses hippiques, des activités de loisirs et/ou de compétitions hippiques.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale Apprentissage	Aisne	MFR de Clairfontaine	Non	Non
Initiale	Nord	MFR de le Cateau	Non	NC
Apprentissage		UFA de Lesquin	Non	NC
Initiale Apprentissage	Oise	Ecole des courses hippiques de Gouvieux	Non	NC
Initiale		Ecole des courses hippiques de Chantilly	Non	NC
Apprentissage	Pas de Calais	MFR de Rollancourt	Non	Non
Apprentissage	Somme	UFA de la Haute Somme	Oui	Oui
Initiale		Lycée de la Haute Somme	Non	Non



- **Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Hippique (BPREH).** Cette formation polyvalente, permet une bonne insertion professionnelle dans les entreprises équestres et prépare à l'installation.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Professionnelle	Oise	Ecole des courses hippiques de Chantilly	Non	NC

- **La certification Technicien Agricole (ancienne CCTAR)** a pour objectif de préparer des professionnels capables de participer au management de l'entreprise agricole, en s'appropriant les données techniques, juridiques, comptables et financières, de formuler des diagnostics et des pistes de réflexions.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage Professionnelle	Pas de Calais	MFR de Samer	Non Oui	Non Oui

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU V

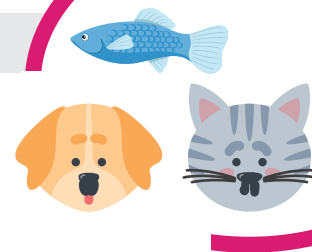
Les Brevets de Technicien Supérieur présentés ci-dessous se déroulent sur une période de 2 ans maximum.

- **Le Brevet de Technicien Supérieur Productions Animales (PA)** est une formation supérieure qui permet de devenir spécialiste de l'élevage afin d'apporter des conseils aux chefs d'exploitation ou également être éleveur.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Aisne	Lycée agricole de la Thiérache	Non	Non
Apprentissage	Nord	MFR de le Cateau	Non	NC
Initiale		Institut de Genech	Non	Non
Apprentissage	Pas de Calais	UFA/CFPPA de Radinghem	Non	Oui

- **Le Brevet de Technicien Supérieur Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole, support équin (ACSE)** est généraliste et polyvalent, il aborde tous les aspects (techniques, économiques et financiers) et prépare à la gestion d'une entreprise agricole.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Oise	Ecole des courses hippiques de Chantilly	Non	NC



Filières canine, féline, aquacole et apicole

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU IV

- **Le Bac Pro Productions Aquacoles**, en 2 ou 3 ans, s'adresse aux personnes voulant travailler dans le domaine maritime et devenir des salariés qualifiés en pêche, aquaculture, pisciculture...

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale Apprentissage	Pas de Calais	Lycée agricole de Coulogne	Non	Non
Initiale	Somme	MFR d'Eclusier-Vaux	Non	Non

- **Le Bac pro Conduite et Gestion d'une Entreprise du Secteur Canin et Félin (CGESCF)**, en 2 ou 3 ans, forme les élèves à l'élevage de chiens et de chats. Les titulaires de ce diplôme travaillent en tant que chef d'entreprise ou responsable d'élevage.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Pas de Calais	MFR de Berlencourt	Non	Non

- **Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole Apiculture* (BPREA)**. Cette formation polyvalente, permet une bonne insertion professionnelle dans les exploitations apicoles et prépare à l'installation. D'une durée de 12 à 18 mois, il permet la maîtrise du cycle de production apicole, la gestion d'exploitation et l'apprentissage des matières généralistes.

* D'autres formations pour obtenir le BPREA sont visibles dans les pages suivantes avec des spécialités en grandes cultures, viticulture, maraîchage ou plus général.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage Professionnelle	Pas de Calais	UFA/CFPPA de Tilloy-lès-Mofflaines	Non	Oui

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU V

- **Le BTS Aquaculture** forme ses futurs titulaires à mettre en œuvre une production aquacole de l'écloserie à la transformation, en assurer le contrôle et le suivi mais aussi procéder à l'étude et l'analyse d'un marché. Ce BTS se déroule sur une période de 2 ans maximum.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale Professionnelle	Pas de Calais	Lycée agricole de Coulogne	Non	Non



Filière grandes cultures

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU IV

• **Le Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole* (CGEA)** est une voie parfaitement adaptée à l'installation en exploitation agricole en 2 ou 3 ans. Il permet la maîtrise des cycles des productions végétales, la gestion d'exploitation et l'apprentissage des matières généralistes. Polyvalent, il oriente naturellement vers la vie active, en tant que salarié ou responsable d'exploitation.

* D'autres formations pour obtenir le Bac pro CGEA sont visibles dans les pages suivantes avec des spécialités en élevage, viticulture, élevage canin et félin ou plus général.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Aisne	Lycée Robert Schuman	Non	Non
Initiale	Nord	Institut de Genech	Non	NC
Apprentissage		UFA/CFPPA de Sains-du-Nord	Non	Non
Initiale		Institut d'Hazebrouck	Non	NC
Apprentissage	Oise	Lycée agricole d'Airion	Non	NC
Apprentissage	Pas de Calais	UFA/CFPPA de Tilloy-les-Mofflaines	Non	Oui
Initiale Apprentissage		Institut Saint-Eloi	Non	Oui
Initiale		Lycée Sainte-Marie	Non	NC
Initiale	Somme	Lycée agricole Amiens, Le Paraquet	Non	Non

• **Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole* (BPREA).** Cette formation polyvalente, permet une bonne insertion professionnelle dans les exploitations et prépare à l'installation. D'une durée de 12 à 18 mois, il permet la maîtrise du cycle de productions végétales, la gestion d'exploitation et l'apprentissage des matières généralistes.

* D'autres formations pour obtenir le BPREA sont visibles dans les pages suivantes avec des spécialités en élevage, viticulture, maraîchage ou plus général.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Professionnelle	Aisne	UFA de la Thierache	Non	Non
Apprentissage		UFA de la Thierache	Oui	Oui
Professionnelle		CFPPA de Verdilly	Non	NC
Professionnelle	Nord	UFA de Lesquin	Oui	Oui
Professionnelle	Pas de Calais	UFA/CFPPA de Tilloy-lès-Mofflaines	Oui	Oui



• **Le Bac professionnel Agroéquipements** a pour objectif de conduire des chantiers de mise en œuvre de production végétale et/ou un atelier en veillant à la sécurité, au matériel et aux équipements dont il assure la maintenance. Cette formation est assurée en 2 ou 3 ans.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Aisne	Lycée agricole de la Thiérache	Non	Non
Initiale		Lycée Robert Schuman	Non	Non
Initiale Apprentissage	Nord	MFR d'Haussy	Non	NC
Apprentissage		UFA de Bourbonnais	Non	Non
Apprentissage	Oise	MFR de Saint Sulpice	Non	Oui sous conditions
Professionnelle	Pas de Calais	Lycée de Savy-Berlette	Oui	Non
Initiale Apprentissage		UFA de Savy-Berlette	Non	Non
Apprentissage		MFR de Campagne-les-Boulonnais	Non	Oui
Apprentissage		Somme	UFA/CFPPA de Le Paraclet	Non

• **Le Brevet Professionnel Agroéquipements, conduite et maintenance des matériels** permet d'acquérir, en 18 mois maximum, les compétences pour utiliser le matériel et les installations agricoles nécessaires à la production, la manutention, au stockage, au conditionnement, à la transformation et à l'entretien.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage Continue	Aisne	Lycée Robert Schuman	Non	
Apprentissage		UFA de la Thiérache	Non	Non
Apprentissage		UFA du Sud de l'Aisne	Non	
Apprentissage Professionnelle	Oise	CFAA public des Hauts-de-France, Airion	Non Non	Non Oui
Apprentissage	Pas de Calais	UFA de Savy-Berlette	Non	Non

NC : donnée Non Communiquée



DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU V

Les Brevets de Technicien Supérieur présentés ci-dessous se déroulent sur une période de 2 ans maximum.

• **Le Brevet de Technicien Supérieur Agronomie, Cultures et Biodiversité (ACB, anciennement APV)** est une formation supérieure qui prépare aux métiers liés à la production agricole en général ainsi qu'aux activités de conseils, de vente ou de recherche en agronomie.

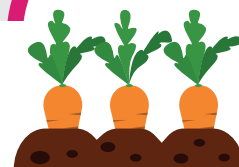
Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Aisne	UFA de la Chambre d'agriculture	Non	Non
Initiale	Nord	Institut de Genech	Non	Non
Apprentissage Professionnelle		UFA de Lesquin	Non	Non
Initiale	Oise	Lycée agricole d'Airion	Non	Non
Initiale		Institut Charles Quentin Pierrefonds	Non	NC
Initiale	Pas de Calais	Lycée du campus agro-environnemental d'Arras	Non	Oui
Apprentissage		UFA/CFPPA de Tilloy-les-Mofflaines	Non	Oui
Apprentissage		MFR de Campagne-les-Boullonnais	Non	Non
Apprentissage	Somme	UFA/CFPPA Le Paraclet	Non	Non

• **Le Brevet de Technicien Supérieur Génie Des Equipements Agricoles (GDEA)** apporte des connaissances scientifiques nécessaires pour comprendre le bon usage des technologies de pointe dans le domaine de l'agroéquipement, depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Aisne	Lycée Robert Schuman	Non	Non
Apprentissage	Oise	CFAA public des Hauts-de-France, Airion	Non	Non
Initial Apprentissage	Pas de Calais	Institut Saint-Eloi	Non	Oui

• **Le Brevet de Technicien Supérieur Techniques et Services en Matériel Agricole (TSMA)** conduit aux métiers du secteur de la maintenance et de l'après-vente des matériels agricoles.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Nord	MFR d'Haussy	Non	NC
Apprentissage		UFA d'Hazebrouck	Non	NC
Apprentissage	Pas de Calais	UFA de Savy-Berlette	Non	Non



Filière maraîchage, horticulture

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU IV

• **Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole* (BPREA).** Cette formation polyvalente, permet une bonne insertion professionnelle dans les exploitations et prépare à l'installation. D'une durée de 12 à 18 mois, il permet la maîtrise du cycle de productions maraîchères et horticole, la gestion d'exploitation et l'apprentissage des matières généralistes.

* D'autres formations pour obtenir le BPREA sont visibles dans les pages suivantes avec des spécialités en grandes cultures, viticulture, élevage ou plus général.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Professionnelle	Aisne	CFPPA de Verdilly	Non	Oui
Professionnelle	Nord	UFA de Lesquin	Oui	Non
Professionnelle		UFA/CFPPA de Lomme	Non	Oui

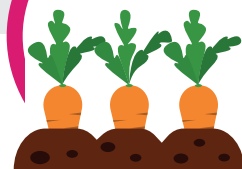
• **Le Brevet Professionnel Responsable de productions légumières, fruitières, florales et pépinières** permet de travailler dans une exploitation horticole ou maraîchère (pépinière pleine terre et hors sol, floriculture, fleurs coupées, cultures spécialisées,...).

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Nord	UFA/CFPPA de Lomme	Non	Non
Apprentissage	Pas de Calais	UFA/CFPPA de Saint-Omer	Non	Oui

• **Le Bac professionnel Conduite de productions horticoles** (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) forme les élèves à devenir des ouvriers hautement qualifiés ou responsables d'exploitation dans les secteurs des productions florales, légumières, fruitières ou en pépinière.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Nord	Institut de Genech	Non	NC
Initiale		Lycée horticole de Lomme	Non	Non
Initiale	Oise	Lycée horticole de Ribécourt	Non	NC
Professionnelle	Pas de Calais	Lycée de Coulogne	Non	Non
Initiale Apprentissage	Somme	MFR d'Yzengremer	Non	Oui

NC : donnée Non Communiquée



DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU V

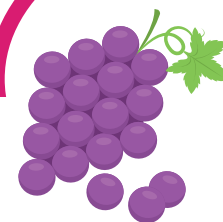
• **Le Brevet de Technicien Supérieur Productions horticoles (PH)** forme ses futurs titulaires à devenir des spécialistes de l'ensemble des étapes nécessaires pour produire, récolter et commercialiser les produits de la filière pépinière, des fleurs, des fruits et des légumes. Ce BTS se déroule sur une période de 2 ans maximum.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Nord	Institut de Genech	Non	Oui (pour le BTS en 1 an)
Apprentissage		Lycée horticole de Lomme	Non	Non
Apprentissage	Oise	UFA de Ribécourt	Non	NC

Filière viticulture

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU IV

• **Le Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole (CGEVV)** est une voie parfaitement adaptée à l'installation en exploitation viticole. Il oriente naturellement vers la vie active, soit en tant que salarié ou responsable d'exploitation viticole.



Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Aisne	Lycée agricole et viticole de Crézancy	Non	NC

• **Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole* (BPREA)**, d'une durée de 12 à 18 mois il permet la maîtrise du cycle de productions viticoles, la gestion d'exploitation et l'apprentissage des matières généralistes.

* D'autres formations pour obtenir le BPREA sont visibles dans les pages suivantes avec des spécialités en grandes cultures, élevage, maraîchage ou plus général.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Professionnelle	Aisne	CFPPA de Verdilly	Non	NC



Filière paysage, forêt et eau

DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU IV

• **Le Bac professionnel Aménagements Paysagers** permet de découvrir la réalité du milieu professionnel tout en acquérant les compétences nécessaires.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Aisne	UFA de la Chambre d'agriculture	Non	Non
Initiale	Nord	Douai Biotech	Non	Non
Initiale		Lycée horticole de Raismes	Non	NC
Apprentissage		LPA site de Raismes	Non	NC
Initiale		Institut de Genech	Non	NC
Apprentissage Professionnelle		UFA de Lesquin	Non Non	NC
Apprentissage		Lycée agricole de Bavay	Non	NC
Initiale		Lycée horticole de Lomme	Non	Non
Apprentissage		UFA/CFPPA site de Lomme	Non	Non
Initiale		Lycée professionnelle agricole de Dunkerque	Non	Non
Initiale		MFR d'Avesnes-sur-Helpe	Non	NC
Initiale		Oise	Lycée horticole de Ribécourt	Non
Apprentissage	UFA de Ribécourt		Non	NC
Apprentissage	Pas de Calais	UFA/CFPPA de Tilloy-les-Mofflaines	Non	Oui
Professionnelle		Lycée agricole de Coulogne	Non	Non
Apprentissage		MFR de Marconne	Non	Non
Initiale Apprentissage	Somme	MFR d'Yzengremer	Non	Oui

• **Le bac professionnel Forêt** permet d'exercer son activité de salarié forestier ou de chef d'équipe dans une entreprise de travaux forestiers, une scierie, une coopérative, pour le compte d'un expert ou d'un propriétaire forestier privé ou public.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale	Nord	Lycée agricole de Bavay	Non	NC



- **Le Brevet Professionnel Aménagements paysagers** permet de se préparer au métier de chef d'équipe en entreprise d'espaces verts ou en service espaces verts d'une collectivité.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Aisne	UFA de la Chambre d'agriculture	Non	Non
Apprentissage Professionnelle	Nord	UFA/CFPPA de Douai	Non	Non
Apprentissage		LPA de Raismes	Non	NC
Apprentissage		UFA de Bavay	Non	NC
Apprentissage Professionnelle		UFA de Lesquin	Non	NC
Professionnelle		Lycée horticole de Lomme	Non	Oui
Apprentissage		Lycée professionnel agricole de Dunkerque	Non	Non
Professionnelle		Oise	CFAA public des Hauts-de-France d'Airion	Non
Apprentissage	UFA/CFPPA de Beauvais		Non	Non
Professionnelle	Pas de Calais	Lycée du campus agro-environnemental d'Arras	Non	Oui
Professionnelle Apprentissage		UFA/CFPPA de St-Omer	Non	Oui
Apprentissage		Lycée agricole de Coulogne	Non	Non
Apprentissage	Somme	UFA de la Baie de Somme, Abbeville	Non	Non

- **Le Brevet professionnel responsable de chantiers forestiers** prépare à la réalisation des chantiers de travaux sylvicoles : organisation logistique, gestion d'équipe, plantation, entretien et suivi des parcelles.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Nord	UFA de Bavay	Non	NC

NC : donnée Non Communiquée



DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS DE NIVEAU V

Les Brevets de Technicien Supérieur (BTS) présentés ci-dessous se déroulent sur une période de 2 ans maximum.

• **Le Brevet de Technicien Supérieur Aménagements paysagers (AP)** permet d'acquérir une maîtrise de l'aménagement autant dans sa dimension conceptuelle que technique, organisationnelle et financière.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Aisne	UFA de la Chambre d'agriculture	Non	Non
Apprentissage Professionnelle	Nord	UFA de Lesquin	Non	NC
Initiale		Lycée horticole de Lomme	Non	Non
Initiale		Institut de Genech	Non	NC
Initiale		Lycée professionnelle agricole de Dunkerque	Non	Non
Initiale	Oise	Lycée agricole d'Airion	Non	Non
Apprentissage		UFA de Ribécourt	Non	NC
Apprentissage	Pas de Calais	UFA/CFPPA de Tilloy-les-Mofflaines	Non	Oui
Apprentissage		Lycée agricole de Coulogne	Non	Non
Apprentissage	Somme	UFA de la Baie de Somme, Abbeville	Non	Non
Apprentissage		MFR d'Yzengremer	Non	Oui

• **Le Brevet de Technicien Supérieur Gestion Forestière (GF)** permet de mêler théorie et pratique afin d'apprendre à gérer une forêt : toutes les fonctions de la forêt sont abordées.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale Apprentissage	Oise	Institut Charles Quentin	Non	Non

NC : donnée Non Communiquée



- **Le Brevet de Technicien Supérieur Gestion et Protection de la Nature* (GPN)** vise à développer des compétences sur la préservation de la biodiversité et la gestion des espaces naturels en vue d'exercer des métiers d'animation et de sensibilisation à l'environnement.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Apprentissage	Aisne	Lycée Robert Schuman	Non	Non
Apprentissage	Nord	UFA/CFPPA de Sains-du-Nord	Non	Non
Initiale	Pas de Calais	Lycée du campus agro-environnemental d'Arras	Non	Oui
Apprentissage		MFR de Rollancourt	Non	Non

- **Le Brevet de Technicien Supérieur Gestion et Maîtrise de l'Eau* (GEMEAU)** est une formation qui conduit aux métiers de technicien supérieur dans les secteurs de l'eau et de l'environnement.

Type de formation	Département	Etablissement	FOAD	Formation éligible au CPF
Initiale Apprentissage	Nord	Douai biotech	Non	Non
Initiale	Somme	Lycée agricole Amiens Le Paraclet	Non	Oui

NC : donnée Non Communiquée

**Les BTS GPN et GEMEAU sont inscrits dans l'annexe de l'arrêté du 18 février 2022 fixant la liste des diplômes permettant de satisfaire à la capacité professionnelle agricole sous conditions.*



LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAC Pro

- AP** : Aménagements Paysagers
- CGEA** : Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
- CGEH** : Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique
- CGESCF** : Conduite et Gestion d'une Entreprise du Secteur Canin et Félin
- CGEVV** : Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole
- PH** : Productions Horticoles

BP : Brevet Professionnel

- REA** : Responsable d'Entreprise Agricole
- REH** : Responsable d'Entreprise Hippique

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

- ACB** : Agronomie, Culture et Biodiversité
- ACSE** : Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole
- ANABIOTEC** : Analyses Agricoles, Biologiques et Biotechnologiques
- AP** : Aménagements Paysagers
- DATR** : Développement, Animation des Territoires Ruraux
- GDEA** : Génie Des Equipements Agricoles
- GEMEAU** : Gestion et Maîtrise de l'EAU
- GPN** : Gestion et Protection de la Nature
- PA** : Productions Animales
- PH** : Productions Horticoles
- STA** : Science et Technologie des Aliments
- TC** : Technico-commercial
- T SMA** : Techniques et Services en Matériel Agricole

CFA / CFAA / CFAAH : Centre de Formation d'Apprentis / Agricole / Agricole et Horticole

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CHPF : Chèque Pass Formation

CPA : Capacité Professionnelle Agricole

CPF : Compte Professionnel de Formation

CNEAP : Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé

DDT/M : Direction Départementale des Territoires / et de la Mer

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

FOAD : Formation Ouverte et à Distance

MFR : Maison Familiale et Rurale

PAC : Politique Agricole Commune

PAIT : Point Accueil Installation Transmission

PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé

PTP : Projet de Transition Professionnelle

PRF : Programme Régional de Formation

STAV : Science et Technologie de l'Agronomie et du Vivant

UFA : Unité de Formation d'Apprentis

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

LISTE DES LIENS ET CONTACTS UTILES

Difficile d'établir une liste exhaustive des liens utiles, voici quelques premiers contacts pour vous aider dans vos démarches.

Apecita : apecita.com

Chambre d'agriculture Hauts-de-France : hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

CNEAP Hauts-de-France : hauts-de-France.cneap.fr

DRAAF Hauts-de-France : draaf.hauts-de-France.agriculture.gouv.fr

Fédération régionale des MFR : mfr-hautsdefrance.fr

Initiatives Paysannes : initiatives-paysannes.fr

ONISEP : onisep.fr

Région Hauts-de-France : hautsdefrance.fr

Stage agricole : stage-agricole.com

Transitions pro Hauts-de-France : transitionspro-hdf.fr

Les accompagnateurs Validation des Acquis de l'Expérience

Aisne :

- Crézancy/Verdilly : 03.23.69.15.47
- Vervins : 03.23.91.31.50

Nord :

- Anchin : 03.27.86.92.55
- Douai : 03.27.99.75.54
- Dunkerque : 03.20.17.03.28
- Le Quesnoy : 03.27.20.07.40
- Lesquin : 03.20.62.29.99
- Lomme : 03.20.17.03.28
- Raismes : 03.27.36.75.45
- Sains-du-Nord : 03.27.20.07.40

Oise :

- Airion : 03.44.50.84.56
- Ribécourt : 03.44.75.77.22

Pas-de-Calais :

- Arras : 03.21.60.73.10
- Radinghem : 03.21.41.01.22
- Saint-Omer : 03.21.11.54.70

Somme :

- Abbeville : 03.22.20.77.65
- Amiens : 03.22.35.30.20
- Péronne : 03.22.84.01.77

Contactez votre Point Accueil Installation Transmission

PAIT Pas-de-Calais

Saint-Laurent-Blangy
pait@npdc.chambagri.fr
03 21 60 57 41

PAIT Nord

Sars et Rosières
pait@npdc.chambagri.fr
03 27 21 46 91

PAIT Somme

Amiens
pait@somme.chambagri.fr
03 22 33 69 88

PAIT Oise

Beauvais
pait@oise.chambagri.fr
03 44 11 44 07

PAIT Aisne

Laon
pait@aisne.chambagri.fr
03 23 22 50 00

 hautsdefrance-pait.fr

 [pait.hautsdefrance](https://www.facebook.com/pait.hautsdefrance)

Ce document a été réalisé par les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France et Initiatives Paysannes dans le cadre des missions de mise en réseau du Point Accueil Installation Transmission. Merci aux établissements de formation ayant contribué à la compilation des données de ce guide. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce document, les informations qu'il contient peuvent évoluer. Pour toute modification, merci de faire remonter l'information au PAIT.

 S'installer et transmettre
en agriculture


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HAUTS-DE-FRANCE


Région
Hauts-de-France

Avec la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**


Initiatives Paysannes
Territoires Hauts-de-France